

**INFORMATIONS**

**MUNICIPALES**

**MAIRIE**

**de**

**GROSMAGNY**

**90200**

**Réunion du Conseil Municipal du 19 Octobre 2021**

Le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Claude DAOUDAL disparu le 1er Aout. Les membres du conseil municipal qui l’ont côtoyé dans cette fonction depuis 2001 garderont de Claude l’image d’un conseiller passionné, assidu, qui a toujours exercé sa mission avec une très grande loyauté dans l’intérêt public.

Merci à lui

**I – Syndicat des eaux**

Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2020

**II - SMICTOM**

Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2020

**III - CCVS**

Le conseil municipal approuve le rapport d’activité 2020

**IV- ONF Contrat Etat ONF**

Le gouvernement établi le prochain contrat 2021/2022 entre l’ONF, l’Etat et les communes. Le projet de contrat prévoit entre autres choses, une augmentation de la cotisation des communes au budget de l’ONF, une diminution du nombre d’agents de 95 équivalants temps plein par an, et en parallèle une diminution de la participation de l’Etat.

Le conseil municipal, à l’unanimité demande la révision complète du projet de contrat.

**V - Demande de subvention volet forestier**

Le plan de relance comprend un volet forestier. Notre commune a été très impactée par le dépeuplement lié aux dégâts causés par le scolyte, 6.06 ha de peuplement d’épicéa ont été détruit.

Le conseil municipal décide de solliciter une aide dans le cadre de la mise en œuvre du volet renouvellement forestier du plan de relance, l’opération concernée consistera au reboisement des 6ha, de la maitrise d’œuvre, ainsi que divers travaux sur 80 ha de forêt communale.

Le montant du projet s’élève à 34 000 €, la subvention sollicitée s’élève à 27 000 €.

**VI - Concession de passage en forêt**

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement d’une concession de passage en forêt communale.

**VII – Prix d’exploitation des coupes**

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de prix de bûcheronnage pour la prochaine exploitation. Le devis proposé par l’entreprise Zeller est accepté.

**VIII – Achat de terrain**

Il est donné un avis favorable à l’achat par la commune du terrain situé à côté du cimetière qui pourrait servir dans le futur à l’agrandissement du cimetière. Le terrain fait partie de la succession LAMIELLE, sa contenance est de 18 a 23 ca pour un prix de 460€. Un acte administratif sera rédigé par la commune.

**IX – Legs d’un terrain**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision des héritiers de la succession RAMBAUD de faire à la commune le legs d’une parcelle forestière de 22 ares. Le conseil municipal approuve le principe de ce legs et décide de dresser l’acte d’acquisition en la forme administrative.

**X – Consultation sur un projet d’arrêté règlementant la coupe et l’entretien des haies.**

Le conseil municipal émet un avis défavorable au projet présenté par la préfecture du territoire de Belfort

**XI – Fourrière**

Le conseil municipal désigne Natacha HEINTZ nouvelle suppléante pour représenter la commune au syndicat de la fourrière intercommunale, ceci en remplacement de Claude DAOUDAL

**XII – Achat de terrain forêt**

M Daniel LAMBERT a proposé à la commune une parcelle forestière d’une contenance de 45 a 80 ca situé à côté de la forêt communale du Fayé. L’estimation de la parcelle par l’ONF est de 2 070 €. Le conseil municipal décide d’acquérir cette parcelle pour le montant de l’estimation. Un acte administratif sera rédigé par la commune.

**XIII - Achat de terrain forêt**

La SAFER a en vente une parcelle boisée de 11 a 48 ca située à côté de la forêt communale du Fayé. Le prix de la parcelle est de 223.84 € auquel s’ajoute les frais de la SAFER d’un montant de 150 €. Le conseil municipal décide d’acquérir cette parcelle. Un acte administratif sera rédigé par la commune.

**XIV – Désignation d’un représentant du conseil municipal**

Afin de signer les actes administratifs au nom de la commune, le conseil municipal désigne un représentant autre que le Maire dont le rôle dévolu est de rédiger l’acte. Le conseil municipal désigne Christian NAAS. En cas d’empêchement, il sera remplacé par Laura PELTIER.

**XV – Magasin et désamiantage**

La Région Bourgogne Franche-Comté a voté une subvention de 250 000 € dans le cadre du financement de notre projet de magasin. Pour pouvoir bénéficier de cette somme, la commune doit impérativement passer un ordre de service avant le 31 Décembre 2021.

Afin de pouvoir remplir cette condition, un appel d’offre a été fait concernant le désamiantage du bâtiment. L’ouverture des plis a eu lieu, c’est l’entreprise CODEPA basée à ARCHES dans les Vosges, qui est attributaire du marché pour le montant de 20 825€ HT

**Divers**

**Magasin**

Monsieur le Maire fait le point sur l’avancement du dossier, l’étude confiée à la chambre de commerce se poursuit. Les premières conclusions s’avèrent très favorables ce qui a permis à la Région le déblocage de la subvention de 250 000 €. Il reste à finaliser 2 dossiers auprès d’autres organismes.

Nos contacts font que nous pouvons être résolument optimistes quant à l’obtention de la totalité des subventions sollicitées, ceci dans les prochaines semaines.

La maitrise d’œuvre a d’ores et déjà été missionnée pour procéder à l’appel d’offre de la totalité du projet.

En parallèle, et avec l’aide de la chambre de commerce, une association de producteurs locaux s’est constituée dans le but d’accompagner le fonctionnement du magasin. Cela constitue évidemment une excellente nouvelle.

**Eclairage public**

Le conseil municipal reparle de la possibilité de remplacer les lampes d’éclairage public par des luminaires à LED. Edmond BARRÉ est chargé de se renseigner sur les possibilités de financement, ceci afin d’être prêt si le conseil municipal décidait de s’engager dans ces travaux.

**Appartement**

Un point est fait sur l’avancement des travaux d’aménagement des appartements à la mairie. Doublage, cloison, isolation, câblage électrique et distribution sanitaire sont quasiment terminés

**Atelier cuisine**

Yves Laurent HERVÉ fait part au conseil municipal d’une proposition de l’association des restaurateurs du territoire de Belfort « Les Toqués » d’envisager la création d’une école de cuisine dans les locaux du futur restaurant réhabilité à côté du magasin.

**Ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer une ligne de trésorerie, ceci afin de pallier au décalage existant de fait entre le règlement des factures d’investissement et les recettes essentiellement constituées par les subventions perçues après réception des travaux. Le conseil municipal donne son accord de principe pour une ligne de trésorerie de 100 000 €

**Réunion du Conseil Municipal du 28 Octobre 2021**

**I Ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la proposition de la CMDP concernant la mise à disposition d’une ligne de trésorerie de 100 000 €. Cette ligne de trésorerie est établie pour une durée de 1 an. Le conseil municipal donne un avis favorable.